

Normes cantonales sur les effectifs des classes

2016

2020



Définition

Nombre réglementaire, minimum ou maximum d'élèves par classe dans la scolarité obligatoire (années 1-11, par canton).



Objectif de la collecte

Donner des informations sur l'environnement d'apprentissage des élèves.



Utilisation

Les aspects normatifs sur les effectifs peuvent être mis en relation avec les [Taux d'encadrement des élèves](#), la [Taille des classes](#), les [Effectifs des élèves](#) et les effectifs du [Personnel des écoles](#), pour fournir des informations sur le fonctionnement et l'organisation du système éducatif.

Synthèse des principales informations par canton et par degré (année scolaire 2019-2020)

BE-fr	Primaire	Années 1-2 : norme 18 élèves (min 14, max 22). Années 3-8 : norme 21 élèves (min 15, max 27).
	Secondaire I	Norme 21 élèves (min 15, max 27).
FR-fr	Primaire	Pas de norme. Années 1-2 : min 12, max 23. Années 3-8 : min 14, max 27.
	Secondaire I	Pas de norme. Réglementation différente selon les types de classe : Classe à exigences de base : min 11, max 21. Classe générale : min 14, max 27. Classe pré-gymnasiale : min 15, max 29.
GE	Primaire	Normes internes qui ne font pas l'objet d'une réglementation. Années 1-2 : moyenne de 20 élèves (en principe max 24).
	Secondaire I	Normes internes qui ne font pas l'objet d'une réglementation. Classes-atelier et classes d'accueil : max 12. Regroupement 1 et section CT : max 14. Regroupement 2 et section LC : max 18. Regroupement 3 et section LS : max 24 élèves. Classes sport et art : max 20 élèves.
JU	Primaire	La norme varie selon la dimension du cercle scolaire. Pas de minima ou des maxima définis. Années 1-2 : moyenne entre 14 et 20 élèves. Dès 24 élèves, des ressources supplémentaires peuvent être envisagées. Années 3-8 : entre 19 et 25 élèves (grandes localités) et entre 12 et 19 (petites localités).
	Secondaire I	Cours à niveaux Exigences de base : moyenne entre 9 et 14 élèves. Exigences moyennes : moyenne entre 13 et 21 élèves. Exigences élevées : moyenne entre 15 et 23 élèves
NE	Primaire	Pas de minima et de maxima fixés. Années 1-4 : norme 18 élèves. À partir de 21 élèves des périodes d'appui sont attribuées. Années 5-8 : norme 19 élèves Des appuis sont octroyés lorsque les effectifs sont élevés.
	Secondaire I	Norme 20 élèves (min 14, max 25).
VS-fr	Primaire	Pas de norme. Années 1-2 : min 7, max 22. Années 3-8 : min 7, max 25.
	Secondaire I	Réglementation différente selon les regroupements d'élèves. Groupes hétérogènes : norme 20 élèves (max 25). Groupes de niveau 2 : norme 18 élèves (min 10, max 25). Groupes de niveau 1 : norme 22 élèves (min 10, max 25).
VD	Primaire	Norme entre 18 et 20 élèves (max 22). Pas de minimum légal strict : <13 élèves classe relevant de la pédagogie compensatoire.
	Secondaire I	Normes différentes selon la filière choisie. Voie générale et groupes de niveaux : norme entre 18 et 20 élèves (max 20) et entre 22 Voie pré-gymnasiale : norme entre 22 et 24 élèves (max 24). Pas de minimum légal strict : <13 élèves classe relevant de la pédagogie compensatoire.

Source et complément d'information : Centre d'information et de documentation de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP-IDES), [Enquête auprès des cantons 2019-2020](#) (consulté le 10.11.2020).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2021).



Pour plus d'informations, consulter la [fiche complète](#).